N° 107
Septembre 2019

L'école publique en Haute-Marne

CHAUMONT PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 21/09/19

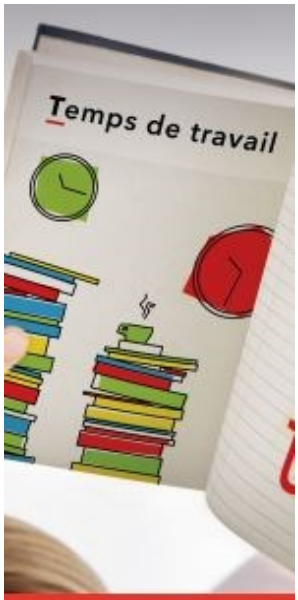

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

AU SOMMAIRE

Page 1 : édito
Page 2 : CAPD mouvement
Page 3 : comptes-rendus CAPD
Page 4 : informations diverses

Les injonctions ministérielles se ramassent à la pelle en ce début d'automne...

- **Drapeaux et Marseillaise** : *Dans chaque classe devront figurer des affiches des drapeaux français et européens, la devise de la République et les paroles de l'hymne national. Les cartes de France devront également inclure les territoires d'outremer. Ces nouvelles modalités sont loin de répondre aux enjeux d'éducation morale et civique et d'éducation à la citoyenneté. C'est l'expérimentation de la citoyenneté au quotidien qui permet avant tout de s'approprier les valeurs républicaines.*
- **Création du Conseil d'évaluation de l'école (CÉÉ)**
- **Les ESPÉ deviennent INSPÉ** *(institut national supérieur du professorat et de l'éducation)*
- **Visites médicales obligatoires**: *Les élèves au cours de leur troisième ou quatrième année bénéficieront d'une visite médicale réalisée par les personnels du service départemental de protection maternelle et infantile ou par les professionnels de santé de l'éducation nationale. La mesure n'entrera toutefois en vigueur qu'à la rentrée 2020.*
- **Conseil d'école et Élection des parents d'élèves.** *« Sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école », les élections des représentants des parents d'élèves pourront se faire uniquement par correspondance. En l'absence de candidature, le directeur ou la directrice d'école pourra procéder au tirage au sort des représentants de parents d'élèves à la place de l'IEN.*
- **Aménagements d'emploi du temps pour la première année d'école maternelle**
- **Évaluations CP et CE1**
- **Circulaire école inclusive et Pial**
- **Cités éducatives**
- **AESH**
- **Instruction obligatoire à 3 ans**
- **Expérimentations**
- **Prime REP** *avec une partie au mérite*
- **Dédoublement GS en REP et REP+ et pas plus de 24 au cycle 2**

Nous avons évoqué nos devoirs. Et si nous parlions de nos droits donc des devoirs du ministère? Là tout nous semble plus rapide à transcrire.

SNUipp-FSU 52
24 rue du Général Leclerc
52000 CHAUMONT
snu52@snuipp.fr
http://52.snuipp.fr

F.S.U. SNUipp FSU

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

L'école publique en Haute-Marne : bulletin trimestriel du SNUipp Haute-Marne le n°: 1,5 €
Directeur de publication et composition : Sandrine Chauchot -
ISSN : 1246 399 X - CPPAP 0615S 07374 - Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Haute-Marne.

Conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 08.01.1978, le droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant peut s'exercer sur simple demande en vous adressant au SNUipp 52. Si vous refusez que des informations vous concernant soient publiées sur le journal ou sur le site, faites-le nous savoir par courrier.

Affectations à l'issue des phases d'ajustement du mouvement

AUBERT Joffrey EEPU BOURBONNE 11,666 TP
BADOC Amandine J. Breton Sts GEOSMES 13,666 TP
BAUDOIN Sarah Le MONTSAUGEONNAIS 15,666 TP
BERNARD Aline DCOM Diderot JOINVILLE, POISSONS, ECHENAY 15,666 TP
BERNET Clémence La Fontaine ST DIZIER, DOULEVANT, CUREL 13,666 TP
BERTHIER Marjorie EEPU HEUILLEY LE GRAND 43,666 TP
BILGIC Selin EEPU CHASSIGNY 11,666 TP
BOUGHNIM Marc Iheb ITEP VAL DE MEUSE 16,638 TP
BOULY Arlène Les Ouches, J. Duvet LANGRES 48,266 TP
BRAJON Marie C. Péguy, Langevin Wallon, St DIZIER VILLIERS EN LIEU 15,666 TP
BURIEZ Ségolène EEPU CUSEY 36,788 TP
BURTIN Loralie EEPU A. Camus ST DIZIER 13,666 TP
CARPENTIER Jessie Enseignante référente LANGRES PAP
CARTIER Kevin EMPU L. Michel ST DIZIER 18,261 TP
CHAUVIERE Marion ZIL Langevin Wallon ST DIZIER 13,666 TP
DEFEVER Martine Voltaire-Moulin CHAUMONT 32,650 TP
DELGOVE Sylvie C. Péguy, Les Lachats ST DIZIER 11,666 TP
DEROSE Marine EEPU Y.de Gaulle COLOMBEY 20,666 TP
DESIRAT Laura EEPU CHAMOUILLEY, LA PORTE DU DER, BETTANCOURT LA FERREE 11,666 TP
DROCOURT Florianne EEPU VAL DE MEUSE 12,666 TP
DUCHAINE Eloïse ZIL C. Claudel WASSY 13,666 TP
DURAND Eva EEPU L. Aubrac ST DIZIER 14,666 TP
FREMONT Lucie EREA WASSY 11,666 TP
FREULON M-Liesse Ferry ST DIZIER 16,666 TP
GADOT Laura EEPU BIESLES 11,666 TP
GALLOIS Cécile EMPU Langevin Wallon ST DIZIER 11,666 TP
GASPAROVIC Laura CHEVILLON, J. de Joinville JOINVILLE, VAUX/BLAISE 19,666 TP
GAY Mathilde EEPU VARENNES /AMANCE 13,666 TP
GERARD Stéphanie EMPU P. PICASSO CHAUMONT PAP TD
GERVAISE Aurélie BDFC J. de La Fontaine ST DIZIER 12,666 TP
GOBILLOT Fanny ZIL EEPU La Fayette CHAUMONT 26,666 TP
GUINDOLLET Mylène ZIL EEPU MACE / ARAGO ST DIZIER 15,666 TP
HONEGGER Amandine BREUVANNES BOURMONT 17,666 TP
ISIGKEIT Laure EEPU CEFFONDS 13,666 TP
JACQUE Adeline ZIL EMPU M. Marin ECLARON 13,666 TP
JACQUIER Isabelle EEPU DOMMARTIN, BROUSSEVAL, MAGNEUX 13,994 TP
JANNY Antoine EEPU Curie Ferry CHALINDREY 11,666 TP
JEHEL Stéphanie EMPU M. Marin ECLARON, IME ST DIZIER 38,661 TP
JOURDAN Lorena EMPU L. Michel ST DIZIER J. de Joinville JOINVILLE 13,666 TP
KECA Héloïse ZIL EEPU Langres-Marne LANGRES 13,666 TP
LASSERTEUX Anaïs NOGENT 19,666 TP
LAVOISIER Julie EEPU Pierres Percées CHAUMONT, RER AUTREVILLE 14,666 TP
LEFORT Zoé IME Château Renard BOURBONNE 11,666 TP
LEGROS Gwendoline EEPU ROLAMPONT Langres-Marne, La Bonnelle LANGRES 13,666 TP
LIIRI Nicolas EEPU Val Moiron BIESLES 33,661 TP
LUNEAU Sandra HÛMES JORQUENAY 11,666 TP
MALABIRADE Amandine EEPU Gambetta ST DIZIER 32,588 TP
MALHERBE Lison EEPU ROLAMPONT, Langres-Marne LANGRES, NEUILLY 11,666 TP
MARCHAL Aline BD EEPU Diderot JOINVILLE 11,666 TP
MARIOT Guillaume EEPU La Fayette CHAUMONT 21,666 TP
MARTIN Gaëlle EEPU E. Herriot, IES Joseph Cressot CHAUMONT 33,650 TP
MARTIN Sylvain R. Cassin CHAUMONT 33,666 TP
MARTINEZ Aurélie EEPU C. Péguy ST DIZIER, CHANCENAY, DROYES 17,666 TP
MASSON Mélanie ULIS EEPU BOURBONNE 11,666 TP
MICHEL Karine EEPU CHEVILLON 11,666 TP
PIKIAKOS Alexandra EEPU J. FERRY APP CHAUMONT 41,433 TP
PINGENET Cécilia EEPU FAYL BILLOT, POINSON LES FAYL, IME Château Renard BOURBONNE 13,666 TP
ROGALA Pauline ZIL EEPU C. PEGUY ST DIZIER 15,572 TP
RONSEAUX Marlène ZIL EEPU J. Macé ST DIZIER 11,666 TP
SERRIER Laurie IME LA PORTE DU DER 11,666 TP
SIEYE Marie EEPU VAL DE MEUSE, CHAUFFOURT, Moulin Voltaire CHAUMONT 11,666 TP
SOUDIDIER Amandine EEPU C. PEGUY ST DIZIER 21,666 TP
STEYAERT Nathalie G. Heuyer LANGRE, Moulin Voltaire CHAUMONT 33,666 TP
SYLLA EL Hassane ERUN INSPECTION DSDEN PAP
THILLY Mathilde EEPU CORGIRNON, BUSSIERES, RER FAYL BILLOT 13,666 TP
TREMON Justine EEPU Diderot ST DIZIER 17,666 TP
VIARON Jessica ZIL EEPU DOULEVANT 13,666 TP

CAPD DES 1er ET 4 JUILLET

Hors-classe

La CAPD concernant l'accès à la hors classe s'est tenue le lundi 1er juillet. 356 collègues étaient promouvables : 53 ont été promu-e-s et 2 ont été retenu-e-s sur liste complémentaire. Le SNUipp-FSU 52 a rappelé son attachement à un avancement à la même vitesse pour toutes et tous et a dénoncé à nouveau le caractère immuable des appréciations. (cf notre déclaration liminaire lue à la CAPD)

Demandes de disponibilité

14 demandes de disponibilité de droit ont été accordées. 6 demandes de disponibilité sur autorisation : 3 ont été accordées.

Ineat-Exeat

10 demandes EXEAT hors académie : 5 ont été acceptées (pour 4 personnes). 12 demandes EXEAT dans l'académie : 1 a été acceptée. 4 demandes d'INEAT : toutes ont été acceptées.

Temps partiels

7 temps partiels sur autorisation ont été accordés. Nous n'avons pas plus d'informations (et nous le déplorons !) sur le nombre de demandes ni sur le nombre de temps partiels de droit

Phase d'ajustement du mouvement

68 personnes, dont 19 PEFS, devaient être affectés lors de cette phase : tous les postes ont été distribués mais 10 collègues demeurent sans poste.

Accès à la classe exceptionnelle

Vivier 1 : 37 collègues étaient promouvables, 19 ont été promu-e-s.
Vivier 2 : 4 collègues étaient promouvables, 3 ont été promu-e-s.

CAPD DU 27 AOUT

Mouvement

10 collègues sans poste début juillet ainsi qu'une collègue arrivant d'un autre département ont pu obtenir une affectation provisoire.
A noter que, pour la première fois depuis longtemps, il a manqué 2 postes sur Saint-Dizier pour satisfaire aux demandes. Ainsi, alors que c'était jusque là l'inverse qui se produisait, deux jeunes collègues de Saint-Dizier n'ont pu obtenir un poste que dans le sud du département.

Postes à profil

Le poste de référent sur Langres a pu être attribué (2 candidats). Par contre 2 postes de CPC sont encore vacants ainsi que le poste de CPD. La fiche de poste de celui-ci devrait être revue car il est effectivement difficile de concilier deux domaines comme la musique et la formation initiale.

Ineat-Exeat

2 exeat supplémentaires ont été accordés. En tout 7 collègues ont eu l'exeat et quittent le département.
4 collègues arrivent par ineat.

Questions diverses

Nous avons demandé les raisons de la communication, en juillet, d'informations erronées concernant les résultats des passages à la Hors Classe. Réponse : Suite au changement de date de la CAPD, le paramétrage (jour et heure) de l'envoi des résultats n'avait pas été modifié. Les résultats ont alors été envoyés avant que les modifications actées en CAPD n'aient été intégrées.

NOUVEAUTES DANS NOS INSPECTIONS

IEN Adjointe à l'IA-DASEN : Mme Fruet-Maillot (prédécesseur Mme Moulart)
IEN de la circonscription ASH : M. Fabert (prédécesseur Mme Moulart)
IEN de la circonscription de JOINVILLE : M. Bastien (prédécesseur M. Echard)
IEN de la circonscription de LANGRES : Mme Desjardins (prédécesseur Mme Fruet-Maillot)
La circonscription ASH ne dépend plus de l'IEN-A. M. Fabert qui l'aura en charge occupe un poste partagé entre l'Aube et la Haute-Marne.
L'IEN-A aura en charge le secteur du Collège Saint-Saëns détaché de la circonscription de Chaumont.

300 euros ? Une revalorisation format colibri !

Le déclassement salarial subi par les enseignants et enseignantes des écoles par rapport aux autres fonctionnaires est également vrai dans les comparaisons internationales. Après 15 ans d'exercice, en 2017, le salaire des PE se situaient 33 % en-dessous de la moyenne de leur homologues des onze pays comparables. Une donnée qui ne devrait pas échapper à l'Observatoire des rémunérations enseignantes du ministre, dont on attend toujours la mise en place mais surtout dont on se demande bien ce qu'il pourra observer qu'on ne sache déjà…

Le ministre promet une revalorisation des salaires de 300 euros par an pour les enseignantes et les enseignants. Une annonce à sérieusement nuancer .

Emporté par un ébouriffant élan de générosité, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 28 août à l'antenne d'une chaîne d'infos en continu que les enseignantes et les enseignants verront leur salaire annuel augmenter de « *300 euros en moyenne* » en 2020. Une mesure prévue, mais pas mise en place par le précédent gouvernement, a-t-il précisé. Qu'en est-il exactement ?

Rappelons d'abord que c'est en effet sous le quinquennat précédent qu'avait été engagée une revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires au travers de l'accord « PPCR ». Il ne s'agit donc en rien d'une mesure nouvelle.

De plus, dès son arrivée, le gouvernement actuel a gelé pour un an la mise en œuvre du protocole d'accord. C'est donc en janvier 2019 que cette augmentation d'« en moyenne 300 euros » annuel aurait dû intervenir.

Précisons ensuite que cette augmentation est exprimée en brut. Concrètement, au 1er janvier 2020, le gain pour les enseignantes et les enseignants des écoles se situera entre 0 et 30 euros par mois en fonction de leur échelon. D'autant qu'à cette même date, l'augmentation de la cotisation retraite entraînera une ponction de 6 à 16 euros sur les feuilles de paye. Au final, une partie des PE verront donc leur salaire baisser.

Enfin, le gel du point d'indice depuis 2010 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15%. Par ailleurs, l'Insee prévoit une inflation d'1,3% en 2020, ce qui annulera pour beaucoup cette faible revalorisation.

En clair, le salaire des enseignantes et des enseignants français restera toujours très loin derrière celui de leurs homologues des pays comparables. Il y a urgence à les revaloriser de façon conséquente.

« *À l'Éducation nationale, nous sommes un peuple de colibris* », a lancé Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse de rentrée le mardi 27 août. Sans doute estime-t-il dès lors que la revalorisation doit être proportionnée à la taille du volatile…

Circulaire école inclusive et Pial

Pour la première année une circulaire école inclusive est parue au BO du 6 juin dernier. Elle introduit un service départemental de l'école inclusive avec mission de ressources pour les AESH et les familles ainsi que la création d'un livret du parcours inclusif pour l'élève. Ces mesures ont été annoncées sans jamais parler des moyens mis en œuvre pour les réaliser, ni du temps nécessaire d'appropriation pour les équipes.

Par ailleurs la circulaire annonce le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL), dispositif qui vise essentiellement à gérer les moyens et les temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap en les mutualisant et en renvoyant localement dans les bassins de collège les problèmes de manque de personnels pour assurer ces missions indispensables.

Formation

Les Espé deviennent les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Ce changement de nom s'accompagne d'une refonte de la formation initiale avec la mise en place d'assistantes et assistants d'éducation qui se verront « *confier progressivement des fonctions de soutien d'accompagnement, d'éducation et d'enseignement* » dans 10 académies (Amiens, Créteil, Guyane, Lille, Limoges, Lyons, Reims, Rouen, Strasbourg et Versailles)

Cités éducatives

L'objectif est de mettre en place sur certains territoires de l'éducation prioritaire « de grands projets éducatifs s'adressant à tous les niveaux de la maternelle à la terminale pour lutter contre le décrochage scolaire. Fédérer autour de ces projets les institutions, les acteurs culturels et sportifs et les familles ». 80 territoires sont éligibles à ce dispositif. Dans le courant du premier semestre, les équipes des écoles seront sollicitées pour mettre en œuvre ces projets.